

## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU TARN

### TABLEAU RECAPITULATIF DES DECISIONS D'ATTRIBUTION D'AUTORISATIONS DE CHASSER ACCOMPAGNE

Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles L. 423-2 et R. 423.8 du code de l'environnement, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn a pris les décisions d'attribution d'autorisation de chasser accompagné suivantes :

N° de la décision	Nom et prénom des bénéficiaires
CAF 1 – 23/24	MONTEILLET PIERRE
CAF 1 – 23/24	MONTEILLET WILLIAM
CAF 1 – 23/24	CAVAILLES MAELYS
CAF 1 – 23/24	BEZIAT YOHAN
CAF 1 – 23/24	COLL MICKAEL
CAF 1 – 23/24	FAGES ELIE
CAF 1 – 23/24	VIALADE CILLIAN
CAF 1 – 23/24	LIOTARD QUENTIN
CAF 1 – 23/24	ETIENNE TITOUAN
CAF 1 – 23/24	FABRE LUCAS
CAF 1 – 23/24	FABRE VERGARA ENZO
CAF 1 – 23/24	HERMET CHARLES
CAF 1 – 23/24	DURAND LOHAN
CAF 1 – 23/24	MATHA AMBRE
CAF 1 – 23/24	LAURICHESSE TONI

Fait à Albi, le 20 juin 2024,

Par la Fédération des Chasseurs du Tarn.

*La Loi du 6 janvier 1978 et le RGPD s'appliquent aux données nominatives portées dans ce tableau. Ils garantissent un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la FDC 81.*